

Délibération N° 2019-26

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 37,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du rapport d'activité de l'Université au titre de l'année 2017-2018

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2017-2018, joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 20

Dont :


Pour : 19

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université